

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
Section du Sausseron
46 rue de Pontoise
95430 AUVERS SUR OISE
01 30 36 11 18
jeanrodier@wanadoo.fr

Auvers sur Oise, le 20 juin 2006

Monsieur Hervé MUDRY

à

Monsieur BERGOUGNOUX
Président de la Commission particulière du débat public.

Objet : prolongement de la Francilienne

Monsieur,

La mission d'information parlementaire sur le gaz à effet de serre a mis en lumière la gravité des questions posées par le phénomène du réchauffement climatique et donc la nécessité de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui l'inter-modalité des transports avec un véritable développement du ferroviaire, des transports en site propre et du fluvial est incontournable. Dans votre document il est écrit (page 38) : « les transports en commun , encore insuffisants, ne peuvent répondre entièrement aux besoins, l'automobile reste donc le moyen le plus utilisé dans la zone d'étude du projet »! C'est donc là qu'il faut modifier les habitudes, non pas comme une contrainte, mais pour vivre mieux , afin d'éviter de futures catastrophes écologiques. Les vingt prochaines années seront lourdes de conséquences pour la planète si rien n'est fait.

Dans le cas où le prolongement ne serait pas purement et simplement abandonné, vous trouverez ci-joints deux documents résumant la proposition de la section de la Vallée du Sausseron du Parti Communiste Français.

L'un (A) concerne les transports en site propre qui dort dans les cartons depuis 1992.

L'autre(B) propose une modification du « tracé bleu » qui semble le moins mauvais des tracés proposés.

En partant de Méry sur Oise (Section N2), deux propositions:

Le tracé A: Méry sur Oise -Saint-Ouen l'Aumône jusqu'à l'échangeur n°6 (Pierrelaye- Herblay-Conflans) avec amélioration de l'échangeur de Saint Ouen (A184-A15)

Le tracé B : Méry sur Oise par l'A115 jusqu'à l'échangeur de Taverny ; direction Pierrelaye en traversant le Bois Brûlé. En longeant la zone industrielle de Beauchamp continuer dans le bois jouxtant le stade pour rejoindre l'échangeur n°6 (le tout en tranchée couverte), suivre ensuite le tracé bleu présenté dans le document en apportant une attention particulière à l'échangeur entre le tracé bleu, la RN184, Cergy, Poissy, doublement de la D30 pour rejoindre la plate-forme multimodale dont on parle très peu dans le document (elle n'est mentionnée dans aucun tracé).

Après la forêt de Saint-Germain (Section S2) créer un échangeur avec l'A14 ,prendre le tracé de la D30 jusqu'à l'A15 et créer un échangeur avec l'A 15.

Une nouvelle étude doit être menée avec le département des Yvelines pour le prolongement de la Francilienne par le dédoublement de la D30 en direction de Plaisir afin de rejoindre Saint-Quentin en Yvelines (la D30 est déjà utilisée par de nombreux camions)

Les emprises réservées au tracé rouge (historique) doivent être utilisées pour la création d'un transport en site propre .

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, les salutations distinguées.

Hervé MUDRY

PJ 2 : Carte(A) et texte « Circulation » (B).

PS : La première condition de l'acceptation de ce projet par les populations concernées est l'abandon de l'idée d'un péage .

CIRCULATION

DOSSIER

Envisager un mode de transport différent

*Economiser de l'espace,
limiter les nuisances
et pallier à la saturation des autoroutes*

Les populations des vingt plus grandes villes et leurs banlieues sont concernées par le transport individuel et bi-collectif, soit environ un tiers de la population. Les villes qui se dotent de périphériques devraient le prévoir dans leurs infrastructures.

Par manque de transports transversaux, les différents itinéraires routiers et ferrés radiaux divisent le territoire de la banlieue de nos grandes villes, entraînent les populations dans leurs déplacements interbanlieus, multiplient les gênes, bruits, pollutions, augmentant les temps de trajet, congestionnant les villes par un passage répétitif bi-journalier inévitable.

Le remède : utiliser la bande centrale disponible de 10 mètres pour installer un site propre pour les transports en commun.

Pas de coût d'infrastructure, puisque les ouvrages sont préexistants, ni d'expropriation (ce qu'exigerait une implantation sur un autre site). Ce dernier aspect est important puisqu'il est l'objet de la mobilisation de nombreuses associations.

L'autre gros avantage a une portée sociale à la fois contre le chômage, en rendant les bassins d'emploi plus

accessibles, et dans les incidences financières que nécessitent les déplacements pour le travail pour les populations de banlieue. Les familles pourraient consacrer la part du budget domicile-emploi à un but moins absurde.

Ainsi pourrait-on voir s'estomper la saturation de la voie rapide par l'efficacité du site propre et les nuisances dues à un emploi excessif du transport individuel. Cette option permettrait également de soulager le transport ferroviaire radial - surchargé - et éviterait le passage obligatoire par Paris (par exemple pour les banlieusards du Val-d'Oise qui veulent se rendre à Roissy). Autre conséquence : décongestionnement des gares et de leurs accès, de la volerie parisienne, de la RATP etc.

Redonner à la banlieue une autonomie ne doit pas être entendu comme un privilège.

On pourrait écrire plus longuement sur les vertus du site propre incorporé aux autoroutes urbaines, qui économise l'espace - ce n'est plus un luxe en banlieue parisienne -, fait fondre les bouchons, rend le kilomètre parcouru plus sobre et plus rapide, apporte le calme, assainit l'air avec un coût global d'infrastructures défiant la logique...

Cela semble si évident à nos yeux, qu'on s'étonne que les « responsables » ne le voient pas même quand ils en prennent « bonne note » (voir document joint).

COURRIER

J.-P. RICHANDRE
68, Rue des Ecoles
95350 SAINT BRICE SOUS FORET

Monsieur Jean-Louis BLAROQ
Ministre de l'Équipement,
du Logement et des Transports
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

Saint Brice, le 28 Avril 1992

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réflexion sur la possibilité d'envisager un nouveau mode de transport (bi-individuel et bi-collectif) sur un même site en vue d'économie de l'espace, des infrastructures, d'un regroupement des nuisances et de pallier à la saturation des voies routières et ferrées, par une mise en place d'une desserte multimodale des usagers de la banlieue.

En effet, par manque de transport transversaux, les différents itinéraires existants routiers et ferrés radiaux divisent le territoire de la banlieue de nos grandes villes, entraînent les populations dans leurs déplacements interbanlieus et multiplient les gênes, bruits, pollutions, augmentant les temps de trajet, congestionnant les villes par un passage obligé répétitif, bi-journalier inévitable.

Il s'est apparu que le seul fait d'incorporer un transport en site propre au centre d'une autoroute urbaine projetée ou existante avec une bande centrale prévue pour extension future de capacité était la panacee à tous nos maux.

Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports
Secteur des Transports, Direction
des Infrastructures et Développement

LE 25 MAI 1992

Attaque envoyée par M. RICHANDRE
Poste : 7149

Réf : CEM/LL

Montreuil

Vous avez bien voulu faire venir à M. Jean-Louis BLAROQ, Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports, direction des Infrastructures et Développement, associé à la partie montreuil à une réunion pour une réunion en commun, pour la révision d'Infracité.

Le Ministre a très bonnes news de votre rapportage et m'a demandé de l'adresser à M. RICHANDRE, directeur régional de l'Équipement d'Ile-de-France, qui nous l'envoie au Ministère de l'Énergie, en charge de l'aménagement de nouveaux sites de transport et d'entreposage et d'usinage. Votre contribution va nous permettre d'apporter le mieux au mieux.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monsieur J.-P. RICHANDRE
68, Rue des Ecoles
95350 SAINT BRICE SOUS FORET

CIRCULATION

COUPE TRANSVERSALE DU B.I.P. VERSION OFFICIELLE E.O.P. ALORS DU 12/12/88 AU 21/01/89



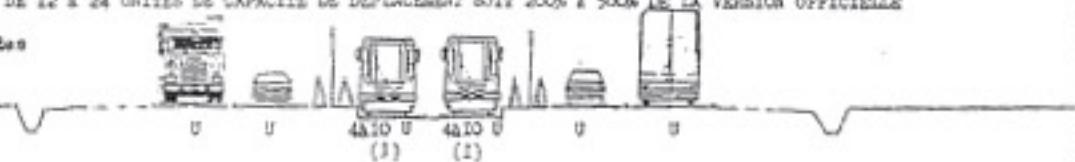
COUPE TRANSVERSALE DU B.I.P. VERSION PREVISIONNELLE DU MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT APRÈS SATURATION DE LA VERSION OFFICIELLE



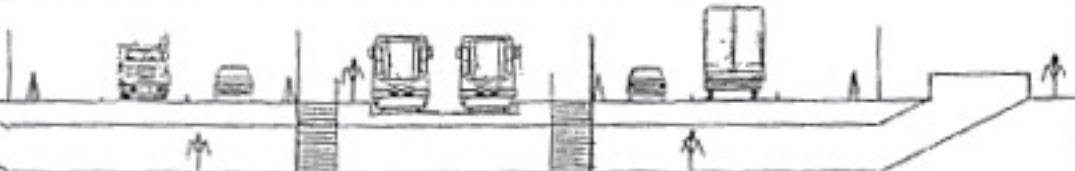
COUPE TRANSVERSALE DU B.I.P. + T.G.C.P. de nos 11/12/88 et 12/12/88 entre les stations de GARE D'INTERCONNEXION

DE 12 à 24 UNITES DE CAPACITE DE DEPLACEMENT SOIT 200% à 500% DE LA VERSION OFFICIELLE

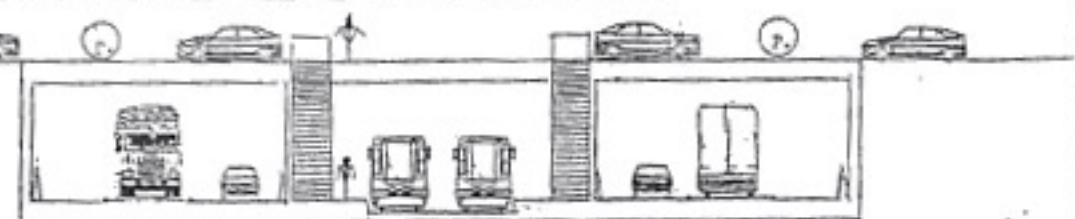
En suivant les besoins et des matériaux mis en place



COUPE PLAFOND DU B.I.P. + T.G.C.P. à la STATION avec ACCÈS SUR TERRAIN



COUPE TRANSVERSALE DU B.I.P. + T.G.C.P. à la SORTIE avec ACCÈS AUTOM



COUPE PLAFOND DU B.I.P. + T.G.C.P. à la GARE D'INTERCONNEXION

